



FONDS DE DOTATION GROUPE DADDY

FONDS DE DOTATION

SIEGE SOCIAL

28 rue de Cuire

69004 LYON

RCS LYON 923 938 310

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**



3, chemin de l'Orée du Bois
69570 DARDILLY

Téléphone : 33(0)4-78-47-50-50

Télécopie : 33(0)4-78-66-23-03

www.cogera-expertise.fr

A
U
D
I
T
-
E
X
P
E
R
T
I
S
E
C
O
M
P
T
A
B
L
E
-
C
O
N
S
E
I
L

FONDS DE DOTATION GROUPE DADDY

FONDS DE DOTATION

SIEGE SOCIAL

28 rue de Cuire

69004 LYON

RCS LYON 923 938 310

Ce rapport comporte 20 pages

SAS au capital de 83 200 €
390 036 911 RCS LYON
CODE NAF 6920Z



 commissaire
aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2024**

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation FONDS DE DOTATION GROUPE DADDY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 16 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux administrateurs appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités des dirigeants relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dardilly,
Le 23 juin 2025
Le Commissaire Aux Comptes
COGERA EXPERTISE
Nicolas de GARILHE



BILAN ACTIF- PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Bilan actif

		31/12/2024		
		Brut	Amort. Prov.	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Concessions, brevets, licences, marques, ...			
	Immobilisations incorporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel, ...			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	BIENS REÇUS PAR LEGS/DONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
	Participations et Créances rattachées	9 800		9 800
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	9 800		9 800
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières			
	En-cours de production			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES			
	Créances clients, usagers et comptes rattachés			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Autres créances	11 650		11 650
	Capital souscrit appelé non versé			
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres et instruments de trésorerie			
	DISPONIBILITÉS	50 717		50 717
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	62 367		62 367
	Frais d'émission des emprunts (III)			
	Primes de remboursement des emprunts (IV)			
	Écarts de conversion actif (V)			
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	72 167		72 167

Bilan passif

		31/12/2024
		Net
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	
	Fonds propres statutaires	15 000
	Fonds propres complémentaires	
	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	
	Fonds statutaires	
	Fonds propres complémentaires	
	Écarts de réévaluation	
	RÉSERVES	
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves pour projet de l'entité	
	Autres réserves	
	REPORT À NOUVEAU	
	EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	16 445
AUTRES F.P.	FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	
	TOTAL FONDS PROPRES (I)	31 445
	Avances conditionnées	
	Produit des émissions de titres participatifs	
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	
	Total fonds reportés et dédiés (II)	11 650
	Fonds dédiés reportés	11 650
	TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	11 650
PROV.	Provisions pour risques	
	Provisions pour charges	
	TOTAL PROVISIONS (III)	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
	Emprunts et dettes financières diverses	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 272
	Dettes des legs ou donations	
	Dettes fiscales et sociales	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres emprunts obligataires	
	Autres dettes	19 800
	Produits constatés d'avance	
	TOTAL DETTES (IV)	29 072
Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I+ II + III + IV + V)		72 167

Compte de résultat

		16/01/2023 - 31/12/2024
		Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	
	Total des ventes de biens et services	
	Vente de biens	
	dont ventes de dons en nature	
	Ventes de services	
	dont parrainages	
	Produits de tiers financeurs	225 386
	Concours publics et subventions d'exploitation	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	
	Ressources liées à la générosité du public	26 000
	Dons manuels	49 386
	Mécénat	150 000
	Legs, donations et assurances-vie	
	Contributions financières	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	
	Utilisations des fonds dédiés	
	Autres produits	7 000
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		232 386
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	
	Variation des stocks de marchandises	
	Autres achats et charges externes	60 941
	Aides financières	155 000
	Impôts, taxes, et versements assimilés	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
	Dotations aux amortissements et aux provisions	
	Sur actif circulant : dotation aux provisions	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	
	Report des fonds dédiés	
	Autres charges	
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	215 941
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		16 445

		16/01/2023 - 31/12/2024
		Net
PRODUITS FINANCIERS	De participations	
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
	Autres intérêts et produits assimilés	
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	
	Différences positives de change	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions	
	Intérêts et charges assimilées	
	Différences négatives de change	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)		16 445
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		232 386
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		215 941
EXCÉDENT OU DÉFICIT		16 445
CONTRIB. VOL. NAT.	Dons en nature	
	Prestations en nature	
	Bénévolat	
TOTAL		
CONTRIB. VOL. NAT.	Secours en nature	
	Mise à disposition gratuite de biens	
	Charges de prestations en nature	
	Personnel bénévole	
TOTAL		

Annexes



Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **24** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **72 167,00 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **16 445,00 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

1. Objet social du fonds de dotation

Le fonds de dotation Groupe Daddy a pour objet de soutenir et de conduire directement ou indirectement toute mission d'intérêt général à caractère social ou familial à destination des personnes âgées, à travers la lutte contre l'isolement des personnes âgées en créant du lien social intergénérationnel et de proximité.

Il a également pour objectif de contribuer à la prévention de la perte d'autonomie, et ce au travers des activités suivantes :

- Développement de projets intergénérationnels pensés pour favoriser la rencontre de quartier, permettre la transmission de savoirs et savoir-faire, et développer un réseau d'entraide ;
- Expérimentation et promotion d'innovations sociales pour prévenir la perte d'autonomie ;
- Création de lieux d'échanges destinés aux séniors ;
- Missions de soutien des personnes âgées en perte d'autonomie.

Dans le cadre de la réalisation de son objet, le fonds de dotation Groupe Daddy développera ses propres actions ou participera au financement de personnes morales à but non lucratif dans l'accomplissement de leurs œuvres et de leurs missions d'intérêt général.

A ce titre le fonds de dotation développera lui-même ses propres actions et où participera au financement de projets dont le développement favorisera sa mission d'intérêt général. Le fonds de dotation peut réaliser toute autre activité, directe ou indirecte, mobilière ou immobilière, de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

2. Moyens mis en œuvre

Afin de développer son objet social, le fonds pourra, notamment :

- Favoriser l'inclusion et l'accompagnement des personnes âgées dans des cadres adaptés à leur situation et permettant leur sociabilisation ;
- Placer ses actifs afin de soutenir la création et le développement de structures adaptées à cet objet ;
- Soutenir et financer tout organisme d'intérêt général dont la mission est conforme à l'objet social du Fonds de dotation ;
- Développer les partenariats avec tout organisme d'intérêt général œuvrant dans le champ de son objet ;
- Procéder par tous les moyens à la collecte de financement visant à favoriser le développement de l'objet du fonds ;
- Favoriser par les modalités de gestion de sa dotation l'emploi de ses actifs au profit d'œuvre exerçant des activités conformes à son objet ;
- Détenir ou posséder tout bien immobilier en vue de la réalisation de son objet ;
- Organiser toute manifestation, présentation, installation, colloque, conférence, Webinaire, visioconférence, congrès et réunions diverses ;
- Editer toutes publications et autres documents d'information ;
- Plus généralement mettre en œuvre tous moyens concourant à la réalisation de son objet social.

Mention du règlement comptable

- Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :
 - Continuité de l'exploitation ;
 - Indépendance des exercices ;
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation..
- Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :
 - Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
 - Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 et de ses règlements modificatifs ultérieurs lorsqu'applicable à l'entité, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Liste des méthodes

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Événements significatifs

Événements post-clôture

Sans impact :

Aucun événement postérieur significatif postérieur à la clôture n'a été relevé.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières		9 800		9 800

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Tableau des filiales et des participations

Rubriques	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur BRUTE des titres détenus	Valeur NETTE des titres détenus
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus.					
MAISON DADDY	20 000		49	9 800	9 800
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.					
a. Filiales Françaises (ensemble)					
b. Filiales étrangères (ensemble)					
a. Dans des sociétés Françaises (ensem...					
b. Dans des sociétés étrangères (ensem...					
TOTAL	20 000		49	9 800	9 800

Rubriques	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus.					
MAISON DADDY					
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.					
a. Filiales Françaises (ensemble)					
b. Filiales étrangères (ensemble)					
a. Dans des sociétés Françaises (ensem...					
b. Dans des sociétés étrangères (ensem...					
TOTAL					

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	11 650	11 650		
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
TOTAL	11 650	11 650		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise			15 000		15 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice			16 445		16 445
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL			31 445		31 445

Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	Ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Transferts	Cloture de l'exercice
Subventions d'exploitation					
Contributions financières d'autres organi...		10 900	1		10 900
Ressources liées à la générosité du public		750			750
TOTAL		11 650	1		11 650

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de ...				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	9 272	9 272		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...				
Groupe et associés				
Autres dettes	19 800	19 800		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	29 072	29 072		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contracté...				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Autres	11 650	Subvention à recevoir
TOTAL	11 650	

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	8 960	
TOTAL	8 960	

Honoraires CAC

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de **2.000** euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2.000 euros,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : **0** euros.

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

Informations complémentaires

Dons reçus de l'étranger

Le fonds de dotation n'a pas reçu de don en provenance de l'étranger.